



PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT ROUSSILLON

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT ROUSSILLON, TENUE LE MARDI 15 OCTOBRE 2013, À 19H00, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-CONSTANT SITUÉ AU 147, RUE ST-PIERRE À SAINT-CONSTANT.

Sont présents :

Monsieur Gilles Meloche, président et représentant de la ville de Delson
Monsieur Michel Béland, vice-président et représentant de la ville de Sainte-Catherine
Monsieur Gilles Pepin, représentant de la ville de Saint-Constant
Monsieur Jocelyn Vachet, administrateur et président du comité des usagers

Sont également présents pour cause:

Madame Louise Boucher, directrice générale, Société Gestrans
Monsieur David Viannay, directeur soutien aux opérations, Société Gestrans
Monsieur Jonathan Therrien, chargé de projet, Société Gestrans
Monsieur Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier
Madame Isabelle Couture, Société Gestrans

Le quorum étant constaté, la réunion du conseil d'administration du CIT Roussillon est déclarée régulière et constituée.

Monsieur Gilles Meloche agit en qualité de président de l'assemblée.
Monsieur Yvon Massicotte agit en qualité de secrétaire-trésorier.

L'ASSEMBLÉE A POUR BUT :

Moment de recueillement.

1. Les résolutions ou règlements concernant :
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 15 octobre 2013;
 - 1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 septembre 2013;
 - 1.3. Adoption des comptes à payer du mois de septembre 2013;
 - 1.4. Résolution concernant l'adoption du Plan de développement visant à assurer le transport en commun des personnes à mobilité réduite dans le réseau régulier, CIT Roussillon 2013-2018;
 - 1.5. Adoption de la grille tarifaire 2014;
 - 1.6. Mandat de vérification des états financiers au 31 décembre 2013;
2. Suivis :
 - 2.1. Suivi de la réunion du 17 septembre 2013;
 - 2.2. Suivi du dossier SAEIV;
3. Finances :
 - 3.1 États financiers au 30 septembre 2013;
 - 3.2 Budget 2014;
4. Opérations :
 - 4.1. Le rapport sur les opérations du mois de septembre 2013;
 - 4.2. Projet TARSO-CIT Roussillon;
 - 4.3. Compte-rendu de la rencontre du comité des usagers du 9 octobre 2013;
5. Bienvenue aux usagers
6. Correspondance
 - 6.1. Correspondance reçue :
 - 6.1.1. Ville de Saint-Constant - 2013-09-10 / réf. : Changement de trésorier à la ville de Saint-Constant;
 - 6.2 Correspondance envoyée :



7 Ajouts à l'ordre du jour :

7.1

7.2

7.3

8 Varia :

8.1

8.2

8.3

9 Lieu et date de la prochaine assemblée ordinaire

10 Levée de l'assemblée.

1.1 2013-085 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2013

Il est proposé par : Monsieur Michel Béland
Appuyé de : Monsieur Gilles Pepin
Et résolu à : L'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 15 octobre 2013 avec l'ajout des points suivants :

7.1 Résolution concernant l'appui de l'agence métropolitaine de transport relativement à l'installation de panneaux à messages variables dans les stationnements incitatifs;

7.2 Résolution concernant la répartition des coûts supplémentaires relatifs aux panneaux à messages variables (PMV);

Et avec le dépôt des documents suivants :

- Statistiques TARSO-CIT Roussillon;
- Compte-rendu de la rencontre du comité des usagers;
- Scénarios de répartition des coûts supplémentaires pour les PMV;
- Scénarios d'ajout des circuits 38 et 39;
- Grille tarifaire 2014 des titres de transport de l'agence métropolitaine de transport;

ADOPTÉE

1.2 2013-086 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par : Monsieur Jocelyn Vachet
Appuyé de : Monsieur Michel Béland
Et résolu à : L'unanimité

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 septembre 2013 avec la correction suivante. Au point 4.1, dans la section relative au comité des usagers on devrait également lire :

«Les membres du comité consultatif des usagers souhaitent l'appui des membres du conseil d'administration du CIT Roussillon concernant la problématique de manque de places de stationnement à Georges-Gagné.»

ADOPTÉE

1.3 2013-087 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013

À la suite de la présentation de la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2013.



Il est proposé par : Monsieur Gilles Pepin
 Appuyé de : Monsieur Michel Béland
 Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser les comptes à payer ci-dessous, pour le mois de septembre 2013.

COMPTES À PAYER MOIS DE SEPTEMBRE 2013						
MOIS	NOMS	DESCRIPTION	# FACTURE	MONTANT	TOTAL	NO CHQ
Septembre	9142-9837 QUÉBEC INC.	ENTRETIEN ABRIBUS	2013-11	2,511.06 \$	2,511.06 \$	2820
Septembre	ACTION TAXI	SERVICE SEPTEMBRE 2013	1055	3,550.80 \$	3,550.80 \$	2821
Septembre	ASS. QC. TRANS. INTERMUNICIPALE	RÉPARATION	2013-543	536.36 \$		
Septembre	ASS. QC. TRANS. INTERMUNICIPALE	INSTALLATION VALIDEURS ET PIÈCES	2013-542	3,618.09 \$		
Septembre	ASS. QC. TRANS. INTERMUNICIPALE	CARTES PLASTIFIÉES CPCT RECHARGEABLE	2013-537	1,299.22 \$		
Septembre	ASS. QC. TRANS. INTERMUNICIPALE	MATÉRIEL INSTALLATION - RÉPARATION	2013-533	195.46 \$	5,649.13 \$	2822
		ANNULER		- \$	- \$	2823
Septembre	VILLE DE SAINTE-JULIE	SERVICES PROFESSIONNELS SAEM	2013-000146	39.52 \$	39.52 \$	2824
Septembre	M. YVON MASSICOTTE	ASSEMBLÉE DU 17 SEPTEMBRE 2013	17092013	300.00 \$	300.00 \$	2825
Septembre	LE REFLET REGIONAL(DIVISION SU	AVIS ASSEMBLÉE 17 SEPTEMBRE 2013	OR00123112	93.13 \$	93.13 \$	2826
Septembre	AGENCE METROPOLITAINE DE TRANSP	LIGNE TRAIN MONTRÉAL/ DELSON /CANDIAC	300913	5,519.85 \$	5,519.85 \$	2827
Septembre	TRANSDEV LIMOCAR	SERVICE SEPTEMBRE 2013	2013012	394,069.42 \$	394,069.42 \$	2828
Septembre	GESTRANS INC.	DÉPENSES REFACTURABLES	900092014	1,515.74 \$		
Septembre	GESTRANS INC.	SERVICE CLIENTÈLE (OCT. À DEC)	900092006	1,509.05 \$		
Septembre	GESTRANS INC.	COMITÉ USAGERS - JUIN 2013	900091468	1,216.82 \$		
Septembre	GESTRANS INC.	COMITÉ USAGERS - SEPTEMBRE 2013	900091377	1,216.82 \$		
Octobre	GESTRANS INC.	SITE INTERNET OCTOBRE 2013	900054830	459.90 \$		
Octobre	GESTRANS INC.	GESTION OCTOBRE	900052360	32,958.35 \$	38,876.68 \$	2829
	TOTAL DES COMPTES À PAYER			450,609.59 \$	450,609.59 \$	

ADOPTÉE

1.4 RÉOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT VISANT À ASSURER LE TRANSPORT EN COMMUN DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DANS LE RÉSEAU RÉGULIER, CIT ROUSSILLON 2013-2018

Ce point a été retiré de l'ordre du jour pour être reporté à la prochaine assemblée.

1.5 2013-088 ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2014

CONSIDÉRANT que la grille des tarifs des titres de transport métropolitain qui seront en vigueur par l'AMT à compter du 1^{er} janvier 2014 tient compte d'une indexation de base des tarifs de 3 % pour refléter l'inflation;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil du CIT Roussillon acceptent ladite indexation pour la majorité des titres offerts;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Michel Béland
 Appuyé de : Monsieur Gilles Pepin
 Et résolu à : L'unanimité

D'indexer la majorité des titres de 3 % arrondis au 0,25 \$, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Grille tarifaire à compter du 1 ^{er} janvier 2014			
ORIGINE	DESTINATION	SAINTE-CATHERINE / SAINT-CONSTANT / DELSON	
	TARIF	RÉGULIER	RÉDUIT CARTE IDENTITÉ DU CIT ROUSSILLON
STE-CATHERINE / ST-CONSTANT / DELSON	Laissez-passer mensuel	104,00 \$	72,00 \$
	Livret de 10 passages	46,75 \$	33,75 \$
	Livret de 6 passages	28,00 \$	20,00 \$
	Passe familiale	17,50 \$	-
À BORD	Passage unitaire	7,50 \$	6,00 \$
	Passage unitaire - intra	3,25 \$	2,25 \$

ADOPTÉE



1.6 2013-089 MANDAT DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT que le Conseil désire renouveler le mandat pour la vérification des états financiers au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que le Conseil a reçu une soumission, pour effectuer les états financiers du CIT Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT);

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a fait une proposition en fonction du nombre de contrats qu'ils pourraient obtenir au sein de différents CIT. Le tarif 2012 au montant de 11 350 \$ a été indexé à 11 600 \$ pour le CIT Roussillon si les CIT Le Richelain, CIT Chambly-Richelieu-Carignan, CIT Sorel-Vareennes et la Régie de la Gare acceptent également tous la soumission proposée;

CONSIDÉRANT que les assemblées des CIT Le Richelain, CIT Chambly-Richelieu-Carignan, CIT Sorel-Vareennes et la Régie de la Gare sont subséquentes à l'assemblée du CIT Roussillon;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de la soumission et malgré l'attente de la réponse des autres CIT, le Conseil décide d'octroyer le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 11 600 \$ (débours et taxes en sus) et que leur mandat inclura la vérification des états financiers, la préparation des états financiers condensés, la présence au conseil d'administration, la préparation du rapport financier avec le logiciel SESAMM du MAMROT et la préparation des rapports spéciaux adressés au MTQ ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Jocelyn Vachet

Appuyé de : Monsieur Gilles Pepin

Et résolu à : L'unanimité

D'octroyer le mandat de vérification des états financiers au 31 décembre 2013 du CIT Roussillon à Raymond Chabot Grant Thornton, selon leur soumission, pour un montant de 11 600 \$ (débours et taxes en sus) conditionnellement à l'octroi par les CIT Le Richelain, CIT Chambly-Richelieu-Carignan, CIT Sorel-Vareennes et la Régie de la Gare du mandat de vérification de leurs états financiers au 31 décembre 2013 à RCGT.

ADOPTÉE

2. SUIVIS

2.1 SUIVI DE LA RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2013

Plusieurs discussions ont lieu suite à la présentation de messieurs Nicolas Tanguay, Nicolas Paris et Marcel Caron de l'agence métropolitaine de transport relativement à la situation actuelle du transport collectif sur le territoire des CIT Roussillon et Le Richelain. Monsieur Gilles Meloche, président et représentant de Delson spécifie que les données utilisées par l'AMT datent de 2008 et ne reflètent pas la situation actuelle. Monsieur Michel Béland, vice-président et représentant de Sainte-Catherine déplore le fait que les projets privilégiés à court terme par l'AMT ne se situent pas sur le territoire du CIT Roussillon. Monsieur Gilles Pepin, administrateur et représentant de Saint-Constant souhaite que l'AMT finalise les projets amorcés notamment le stationnement de la gare St-Pierre avant de débiter de nouveaux chantiers. Monsieur Michel Béland spécifie que la situation critique du stationnement Georges-Gagné doit être réglée rapidement afin d'éviter que plusieurs usagers ne se tournent vers d'autres moyens de locomotion que le transport par autobus.

2.2 SUIVI DU DOSSIER SAEIV

Monsieur Gilles Meloche informe les membres du Conseil que le projet avance peu à peu. Une meilleure collaboration est observée de la part du fournisseur récemment.



3. FINANCES

3.1 LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2013

Madame Louise Boucher présente les états financiers au 30 septembre 2013 et explique les écarts budgétaires.

3.2 BUDGET 2014

Une rencontre avec les directeurs généraux des villes participantes est prévue sous peu au sujet de la planification du budget 2014. Ce dernier sera adopté lors de l'assemblée ordinaire du mois de novembre 2013.

4. OPÉRATIONS

4.1 LE RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013

Monsieur Jonathan Therrien présente le rapport des opérations pour le mois de septembre 2013. Pour les villes de Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant (1999 à 2011), le tableau d'achalandage indique une augmentation de 21,56 % en septembre 2013 comparativement à septembre 2012 pour le transport par autobus. Le comparatif mensuel pour le train entre 2012 et 2013 est de 21,23 % pour le mois de septembre. Le comparatif global annuel train et autobus est de 6,86 % pour ce mois.

Monsieur Therrien informe également le Conseil que les usagers ont déposé vingt (20) plaintes au cours du mois de septembre 2013. Les usagers ont également transmis cinq (5) demandes de service. Les véhicules assignés au CIT ont subi quatre (4) bris mécaniques au mois de septembre 2013.

4.2 ENTENTE TARSO-CIT ROUSSILLON

Les statistiques de l'entente avec TARSO pour le mois de septembre 2013 sont déposées. Au cours de ce mois, 105 déplacements ont été effectués.

4.3 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DES USAGERS DU 9 OCTOBRE 2013

Monsieur Jocelyn Vachet résume les points qui ont été abordés lors de la rencontre du comité consultatif des usagers s'étant tenue le 9 octobre dernier. Les points suivants ont été couverts :

- Plan d'action pour le stationnement incitatif Georges-Gagné;
- Ajouts de départs vers le TCV en semaine entre 18h et 19h30;
- Affichage des détours;
- Retard du circuit 35;
- Demande de service pour les circuits 200 et 210;
- Substituts aux représentants du comité des usagers;
- Commentaires sur le circuit 32 (taxibus);
- Affichage des girouettes;

Les règles entourant le comité consultatif des usagers seront révisées afin de valider si les représentants de chacune des municipalités peuvent avoir un substitut. Cette mesure permettrait d'avoir quorum lors de chacune des rencontres.

5. BIENVENUE AUX USAGERS

Madame Annie Lessard, représentante du transporteur et Monsieur Jean-Pierre Bourdeau, résident de Saint-Constant sont présents. Monsieur Bourdeau informe le Conseil que l'abribus situé au coin des rues De l'Église/Des Pins semble très peu utilisé. Il suggère au Conseil de le déplacer plutôt au coin des rues St-Régis / St-Pierre où plusieurs usagers attendent quotidiennement l'autobus. De plus, il souhaite connaître la raison pour laquelle l'arrêt situé au coin des rues St-Régis et St-Pierre a été déplacé alors que son emplacement était parfaitement adéquat. Monsieur Gilles Meloche précise que l'emplacement des abribus est déterminé par plusieurs facteurs dont l'achalandage de l'arrêt où est situé l'abribus ainsi que sa localisation. Un décompte des usagers présents aux deux (2) arrêts mentionnés par l'utilisateur pourra être effectué afin de justifier le déplacement de l'abribus. Monsieur Jonathan Therrien explique que l'arrêt mentionné plus tôt a dû être déplacé suite au réaménagement de l'intersection par la Ville de Saint-Constant. Le nouveau marquage au sol ne permet plus au véhicule d'effectuer le virage à droite s'il a dû au préalable laisser monter des usagers au coin de la rue St-Régis.



Finalement, Monsieur Bourdeau demande pourquoi les abribus chauffants qui devaient être installés au stationnement incitatif Georges-Gagné ne sont toujours pas en place. Monsieur Gilles Meloche explique que l'AMT, laquelle est la propriétaire du site avait assuré au CIT Roussillon que ce type d'abribus seraient installés au stationnement, toutefois, elle est revenue sur sa parole quelques mois plus tard. Monsieur Meloche exprime sa déception face à cette situation.

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance reçue :

6.1.1 Ville de Saint-Constant - 2013-09-10 / réf. : Changement de trésorier à la ville de Saint-Constant transport;

6.2 Correspondance envoyée :

7. AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

7.1 2013-090 RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPUI DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT RELATIVEMENT À L'INSTALLATION DE PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES DANS LES STATIONNEMENTS INCITATIFS

CONSIDÉRANT le projet de Système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) amorcé en 2010 par les quatre autorités organisatrices (AOT) partenaires soit le CIT Le Richelain, le CIT Roussillon, le CIT Chambly-Richelieu-Carignan et la Ville de Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, des panneaux à messages variables (PMV) seront installés aux endroits de grande affluence sur le territoire des différentes AOT et qu'il est nécessaire que des PMV soient également installés aux différents stationnements incitatifs lesquels servent de pôle d'échange permettant l'intermodalité entre la voiture et le transport en commun;

CONSIDÉRANT que l'agence métropolitaine de transport (AMT) est le gestionnaire des parcs incitatifs sur son territoire et conséquemment elle joue un rôle important dans la planification et l'implantation des PVM aux stationnements incitatifs;

CONSIDÉRANT que par une correspondance en date du 21 juin 2013 adressée à Monsieur Michel Veilleux, vice-président planification et innovations à l'AMT, le comité de pilotage du SAEIV demande que l'AMT statue le plus rapidement possible sur le nombre de PMV requis par stationnement incitatif, ainsi que sur le nombre de lignes nécessaire pour permettre l'affichage des départs tout en respectant leurs normes. De plus, le comité de pilotage demande à ce que l'AMT intègre à sa commande les PMV requis pour les stationnements de Chambly, La Prairie, Candiac et Delson, et quelle confirme que leur commande de PMV arrivera à temps pour l'implantation prévue pour l'automne 2013;

CONSIDÉRANT que l'AMT dépend de l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT que le CIT Roussillon appuie l'AMT dans ses revendications auprès du MTQ pour l'attribution des sommes nécessaires à l'acquisition et l'installation des PMV requis dans les stationnements incitatifs;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Jocelyn Vachet
Appuyé de : Monsieur Gilles Pepin
Et résolu à : L'unanimité

Que le CIT Roussillon demande au Ministère des Transports du Québec de prévoir des disponibilités budgétaires allouées à l'agence métropolitaine de transport afin de faire avancer le projet d'acquisition et l'installation des PMV requis dans les stationnements incitatifs lesquels sont nécessaires au succès du Système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) amorcé en 2010 par les quatre autorités organisatrices (AOT) partenaires soit le CIT Le Richelain, le CIT Roussillon, le CIT Chambly-Richelieu-Carignan et la Ville de Sainte-Julie.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE



7.2 2013-091 RÉSOLUTION CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS AUX PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES (PMV)

CONSIDÉRANT que l'installation des panneaux à messages variables (PMV) requis dans le cadre du SAEIV engendrera des coûts supplémentaires à ceux prévus initialement en fonction de l'emplacement et des infrastructures nécessaires à leur mise en service;

CONSIDÉRANT que le Conseil du CIT Roussillon désire que ces coûts supplémentaires soient absorbés par les municipalités où seront installés chacun de ces PMV;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Michel Béland
Appuyé de : Monsieur Gilles Pepin
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser le remboursement des frais supplémentaires engendrés par l'installation de PMV par chacune des municipalités où ils seront installés.

ADOPTÉE

8. VARIA

Aucun varia.

9. 2013-092 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par : Monsieur Michel Béland
Appuyé de : Monsieur Gilles Pepin
Et résolu à : L'unanimité

De tenir la prochaine assemblée ordinaire le mardi 19 novembre 2013, à 19h00 au centre municipal Aimé-Guérin situé à Sainte-Catherine.

ADOPTÉE


10. 2013-093 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Monsieur Michel Béland
Appuyé de : Monsieur Gilles Pepin
Et résolu à : L'unanimité

De lever l'assemblée ordinaire du 15 octobre 2013 à 19h45.

ADOPTÉE


Gilles Meloche
Président


Yvon Massicotte
Secrétaire-trésorier